



Commune de Goupillières

Compte-rendu du conseil municipal du 11 septembre 2025

Date de convocation : 02 septembre 2025

Date d'affichage : 02 septembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de membres présents : 11

Quorum : 7

Absents : 2

Pouvoir(s) : 0

Vote avec les pouvoirs : 0

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Goupillières, sous la Présidence de Mme FRANÇOIS Régine.

Etaient présents :

Mme FRANÇOIS Régine, Mme MELEARD Muriel, M. MOKRY Germain, Mme MEIER Sophie, Mme BAUDRY Mireille, M. LOISEL Olivier, M. COGNET Pierre-Emmanuel, Mme DELAINE Patricia, Mme BELLO Céline, Mme CORDIER Marie-Hélène, M. DESLANDES Pierre.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absentes excusées : Mme AMIOT-KLAJNY Coralie, M. JEAN Stéphane

Mme MARINO Anne est élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la précédente réunion du 18 juin 2025 a été lu et il a été approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

- Vote au titre du programme des amendes de police 2025.
- Vote de la durée d'amortissement pour les investissements imputés au compte comptable N°204 (exemple : subventions d'équipement versées par le SEY78).
- Remboursement des frais électriques à l'église au Diocèse de Montfort l'Amaury.
- Divers.

Conseil Municipal du 11 septembre 2025

1. Demande au titre du programme des amendes de police 2025 :

Délibération pour demander une subvention au titre des amendes de police pour la rénovation des panneaux signalétiques et la mise en sécurité de la voirie communale. Le montant des travaux est estimé à 28 251.00€ H.T, subventionné à 80%

Approuvé à l'unanimité.

2 Durée d'amortissement des subventions d'équipement versées retracées au compte 204. :

Les collectivités de moins de 3 500 habitants n'ont pas l'obligation de procéder à l'amortissement de leurs immobilisations, **à l'exception des subventions d'équipement versées retracées au compte 204x, conformément à l'article L.2321-2 28° du CGCT.**

De ce fait et à la suite de nos différents travaux d'enfouissement de réseau, le Conseil Municipal vote à l'unanimité **une durée de 40 ans** pour amortir ces subventions d'équipement versées retracées au compte 204 du plan comptable.

Approuvé à l'unanimité.

3 Prise en charge, sous forme de don au diocèse de Montfort l'Amaury :

Les factures d'électricité de l'église sont payées par le diocèse de Montfort.

Beaucoup de communes prennent en charge cette dépense, c'est d'autant plus justifié si la commune « utilise » le lieu pour des événements (chorale, théâtre...).

Nous reverrons ce sujet à l'occasion du prochain budget.

À la suite des travaux de restauration de l'église, la facture d'électricité a considérablement augmenté.

Le Diocèse nous demande s'il est possible de faire un geste de dédommagement pour cette facture qu'ils ont par ailleurs réglée.

Il est proposé de faire un don au Diocèse correspondant à cette surfacturation d'un montant de 300.00 euros.

Approuvé à l'unanimité.

4 Rectification des tarifs de la buvette de la foire à tout 2025 :

Lors du dernier conseil municipal, nous avons oublié d'acter le nouveau prix de la grande bouteille d'eau à 2€. Il est nécessaire de prendre une délibération rectificative pour régulariser ce point.

Approuvé à l'unanimité.

5 Bilan :

a. Foire à tout du 7 septembre 2025 :

Globalement on a moins vendu de stand et de buvette, compensé par l'augmentation de certain prix.

Nous avons relevé un problème sur la taille des saucisses, que nous allons essayer de régler pour l'an prochain.

Nous avons également rencontré un problème concernant la date, qui s'est trouvée en même temps que celle de La Queue-lez-Yvelines ce qui est inhabituel.

Madame Le Maire doit voir le sujet avec le Mairie de la Queue-lez-Yvelines pour comprendre ce changement de date qui a impacté le nombre de visiteurs.

Il faudrait investir progressivement pour acquérir des planchas (prêtées actuellement) et des dévidoirs à sauce pour être indépendants.

b. Soirée Country du 11 octobre 2025 :

Nous avons choisi ensemble les plats et les boissons qui seront proposés lors de notre soirée communale « Country ». L'organisation a également été discutée pour la préparation et le bon déroulement de l'événement.

Tout est mis en place pour que nos administrés puissent passer une belle et agréable soirée placée sous le signe de la convivialité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à Vingt-et-une heure et ont signé les membres présents.